



Le ministère a présenté le 22 juin un décret fixant les modalités de versement de la troisième tranche de la prime attribuée aux collègues dans les « Réseaux d'éducation prioritaire renforcé » (REP+).

Le montant de cette dernière tranche est de 1000€ nets annuels. Mais attention, il y a arnaque...

Sur ces 1000€, il y aura **une part fixe de 400€ nets annuels** versée à tous les personnels. Mais la grande nouveauté est l'instauration d'une **part modulable de 600€ nets annuels contingentée et soumise à résultats**. Cette part vise « à reconnaître l'engagement professionnel collectif des équipes en établissements et en écoles. ». En d'autres termes, faites des projets et nous vous jugerons là-dessus!

**Cette part modulable sera attribuée selon 3 paliers** validant 3 niveaux de *satisfaction* de la part de l'administration: soit 200€ nets pour 25% des personnels, soit 360€ nets pour 50% ou 600€ nets pour 25%.

**DANGER!**

Ces quotas traduisent bien la vision idéologique du ministère, qui ne tient pas compte de la réalité du terrain et cherche à imposer un management agressif présupposant que la « performance » (concept déjà bien fumeux dans le monde éducatif) est améliorée par une compétition généralisée.

**NON**

à la **concurrence entre écoles et collèges** qui provoquera inévitablement un sentiment d'injustice voire de colère dans les secteurs qui toucheront le moins ;

**NON**

à la **concurrence entre personnels** qui seront mis sous tension alors que la période actuelle nécessite surtout un retour à plus de sérénité. Cela dégradera les liens dans des équipes car certain-es se verront reprocher de ne pas en faire assez pour « toucher la prime » ;

**NON**

à la **logique de contractualisation et d'évaluation permanente** sur des critères dont l'objectivité risque d'être purement théorique. Cela renforcera l'arbitraire et le sentiment d'être dépossédé de son métier ;

**NON**

à l'**exclusion des collègues** qui, paradoxalement, ont les salaires les plus bas : les Assistant-es d'éducation et les AESH.

**Pour la reconnaissance des personnels,  
la CGT Éduc'action exige et dit :**

**OUI**

au **supplément de salaire fixe pour tous les personnels, enseignant-es ou pas ;**

**OUI**

à un **temps de décharge indispensable en Éducation prioritaire pour tenir compte de la pénibilité ;**

**OUI**

à l'**intégration du temps de concertation dans le service (et non en plus).**